



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE  
POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture  
Reconnue d'utilité publique



*Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine*

*Permettant la délivrance du Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques  
(Décret du 23 Octobre 2000. Arrêté du 20 Juillet 2001 paru au Journal Officiel du 29 Juillet 2001)*

*Madame OTSMANÉ Sandrine*

*47 RUE DES MERLES*

*77340 PONTAULT COMBAULT*

*Le Président Gérard ARTHUS*

*Paris, le dimanche 28 septembre 2008*